

# Livret d'accueil Handicap

## INTRODUCTION

Vous retrouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Tout apprenant qui est en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant doit pouvoir accéder à la formation et TAoMA s'engage à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- L'accompagner dans ses démarches ;
- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle.

## QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?



Un handicap est une **limitation d'activité** en raison d'une altération d'une ou plusieurs fonctions.

Cette limitation d'activité implique une **restriction** de participation à la vie en société : les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des **obstacles culturels, matériels ou sociaux** lorsqu'elles évoluent parmi les autres individus.

La notion de handicap regroupe **plusieurs formes** de déficiences :

- Le handicap moteur
- Le handicap visuel
- Le handicap auditif
- Les handicaps mentaux
- Les handicaps psychiques et cognitifs

## QUI M'ACCOMPAGNE ?



Vous disposez au sein de notre Organisme de Formation d'une **Référente Handicap** : Charlène PORTES.

Sa mission est de **veiller à l'accueil** et à la **prise en charge des apprenants en situation de handicap**. Elle est votre interlocutrice privilégiée et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans **les meilleures conditions possibles**.

Vous pouvez la contacter :

par email : [contact@taoma-academy.fr](mailto:contact@taoma-academy.fr) ou par téléphone : 01 44 34 22 22



## COMMENT SE DÉROULE LA PRISE EN CHARGE DE MON HANDICAP ?



À tout instant, vous pouvez nous faire part de votre handicap et ce, **dès votre premier contact** pour l'analyse de votre besoin. Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement à la référente, il vous suffit d'envoyer un mail.

Dès l'instant où la référente handicap est informée de votre situation, elle peut convenir d'un **rendez-vous** avec vous afin de **mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation**.

Le document **en annexe 1** détaille nos **modalités de compensation du handicap**.

Dans le cas où les aménagements souhaités ne sont pas réalisables au sein de l'organisme, la Référente Handicap vous oriente vers les structures les mieux adaptées.

La Référente Handicap fait le lien avec l'équipe pédagogique pour vous **assurer la bonne prise en compte de votre situation durant l'intégralité de la formation**.

## COMMENT EST ORGANISÉ LE SUIVI ?

Tout au long de votre formation, la Référente Handicap **reste à votre écoute**, elle peut, si vous le souhaitez, **vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement**.

Elle s'engage à **respecter le caractère confidentiel** de vos échanges et **ne transmet aucune information vous concernant** sans votre accord.

## L'ACCÈS :

### LOI DU 11 FÉVRIER 2005

La loi du 11 février 2005 pour **l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** impose aux bâtiments construits ou rénovés accueillant des établissements recevant du public ou des locaux d'habitation d'être accessibles aux personnes en situation de handicap. Cette loi est applicable depuis le 1er janvier 2007 et de nombreuses autres dispositions se sont ajoutées à ce cadre législatif cette dernière dizaine d'années.



Nous vous invitons à consulter notre **registre d'accessibilité en annexe 2**.

## Base de données compensation- Procédure d'accueil, accompagnement, réorientation de personne en situation de handicap-

TAoMA Academy peut adapter ses formations  
selon le type de handicap présenté par les participants.

Charlène Portes, référente administrative, est la référente handicap pour définir des solutions d'adaptation ou de réorientation, en coopération avec les formateurs et formatrices.

Tél : 01 44 34 22 22- Mail : [contact@taoma-academy.fr](mailto:contact@taoma-academy.fr)

Type de handicap	Possibilités de compensation / adaptation
LE HANDICAP MOTEUR	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Formation sur le lieu de travail OU location d'une salle permettant l'accès d'une personne handicapée moteur</li> <li>2) Sensibilisation du reste du groupe</li> </ol>
LE HANDICAP CONSÉCUTIF À UNE MALADIE INVALIDANTE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Temps et rythme de formation aménagés incluant les pauses nécessaires</li> <li>2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents</li> <li>3) Conditions de formation appropriées :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ réduction de la taille du groupe si nécessaire</li> <li>→ choix d'une salle et d'une configuration adaptée si nécessaire</li> </ul> </li> <li>4) Sensibilisation du reste du groupe</li> <li>5) Adaptation des mesures sanitaires en cas de ressource externe supplémentaire</li> </ol>
LE HANDICAP AUDITIF	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Adaptation de l'approche pédagogique :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ temps et rythme de formation aménagés</li> <li>→ posture, gestuelle et diction adaptées par les formateurs</li> <li>→ contenu pédagogique adapté</li> </ul> </li> <li>2) Recours éventuel à l'intervention d'interprètes</li> <li>3) Conditions de formation calmes et adaptées :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ réduction de la taille du groupe</li> </ul> </li> </ol>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ choix d'une salle insonorisée et sans nuisance extérieure</li> </ul> <p>4) Sensibilisation du reste du groupe</p>
LE HANDICAP PSYCHIQUE ET INTELLECTUEL	<p>1) Adaptation de l'approche pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ temps et rythme de formation aménagés</li> <li>→ posture et gestuelle du formateur adaptés</li> <li>→ contenu pédagogique adapté</li> </ul> <p>2) Recours à des ressources externes/spécialistes compétents</p> <p>3) Conditions de formation appropriées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ réduction de la taille du groupe</li> <li>→ choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant le confort, la convivialité</li> </ul> <p>4) Sensibilisation du reste du groupe</p>
LE HANDICAP VISUEL	<p>1) Adaptation de l'approche pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Adaptation de la posture et gestuelle du formateur</li> <li>→ contenu pédagogique adapté</li> </ul> <p>2) Recours à des ressources externes/spécialistes compétents</p> <p>3) Conditions de formation appropriées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ réduction de la taille du groupe</li> <li>→ choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant un bon éclairage et une proximité avec la formatrice</li> <li>→ un vidéo-projecteur de haute qualité permettant un affichage des caractères en grand et clair</li> </ul> <p>4) Sensibilisation du reste du groupe</p>
TROUBLES DU LANGAGE ORAL*	<p><b>1)</b> Adaptation de l'approche pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ posture et gestuelle du formateur adaptés</li> <li>→ contenu pédagogique adapté</li> <li>→ conseils en matière d'approche pédagogique spécifique <u>ci-dessous</u></li> </ul> <p><b>2)</b> Conditions de formation appropriées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ réduction de la taille du groupe</li> <li>→ choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant une proximité avec les formateurs</li> </ul> <p><b>3)</b> Sensibilisation du reste du groupe</p>

\* **FOCUS** : aménagements possibles des méthodes d'enseignements aux personnes ayant un **trouble du langage oral**

**Quelques idées d'aménagement de la communication pour s'adapter en cas de trouble du langage oral**

- Attirer l'attention en jouant avec les intonations
- Gérer le débit verbal, en insistant bien sur les points importants
- Répéter plusieurs fois la consigne
- Utiliser la communication non verbale: gestes, mimiques, dessins, photos, pictogrammes, etc.

**Points de vigilance :**

- Ne pas forcer la prise de parole en public
- Éviter les questions ouvertes, qui amèneraient la personne à être obligée de développer et la mettrait mal à l'aise. Tant que vous sentez que la personne n'est pas prête, mieux vaut s'en tenir aux questions fermées, conduisant à répondre par un oui ou par un non.
- Permettre d'utiliser des gestes, des mimiques, des photos ou des pictogrammes, si cela l'aide à communiquer et à faire comprendre ce qu'elle veut dire
- Lorsqu'elle prend la parole, ne pas hésiter à lui donner des indices, à amorcer ses phrases ou à reformuler correctement pour qu'elle n'ait pas à répéter elle-même.
- Laisser la personne prendre des notes en carte mentale et en abréviations si cela est plus pratique pour elle.

**Pour le travail personnel :**

- Simplifier toujours les consignes au maximum
- Ne jamais donner plus d'une consigne à la fois
- Encourager la production écrite si elle est plus à l'aise
- Adapter sa mise en page en utilisant des codes couleur sur ce qui est important
- Associer chaque consigne à une image ou à un pictogramme pour être sûr que le message est bien clair.

**Pour les notes et les évaluations,**

- Noter principalement les compétences en mettant de côté les fautes dues à la dysphasie : accepter par exemple les réponses si elles sont vraies, même si elles ne sont pas correctement écrites, exprimées ou rédigées.
- Ne pas hésiter à lui accorder du temps supplémentaire pour terminer ses exercices si vous pensez qu'elle en a besoin ou bien allégez ses exercices pour qu'elle puisse terminer à temps.
- Être patient si malgré tout, la personne est plus lente.



# Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue** chez TaOMA Academy, le pôle formation de TaOMA Partners  
 l'activité de TaOMA Academe, cabinet d'avocats et de TAOMA experts  
 l'activité de TaOMA Academe conseils en propriété industrielle

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui  non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui  non

## Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.

## Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé  oui  non

→ Le personnel connaît le matériel  oui  non

Contact : Charlène PORTES contact@taoma-academy.fr

## Consultation du registre public d'accessibilité :

à l'accueil

sur le site internet

N° SIRET : 5008673530053  
 RCS de PARIS sous le numéro 500 867 353  
 Adresse : TAOMA Partners, 51 rue de Miromesnil, 75008 Paris

